



Versement

1324 W 1 - 72

Identification :

Intitulé / Analyse : Caisse d'Allocations Familiales : procès-verbaux du conseil d'administration (1941~1992), budgets (1984~1992), bilans (1986~1992).

Dates extrêmes : 1941 ~ 1992

Importance matérielle : 4,74 ml

Contexte :

Service producteur : Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube.

N° d'entrée du versement : 54619

Date d'entrée du versement : 06/04/2004

Conditions d'accès aux documents :

Début communicabilité : immédiat

Fin communicabilité : immédiat

Contrôle de la description :

Date de rédaction de l'inventaire : juin 2004

N° d'entrée de l'inventaire : 54813

Cote de l'inventaire : 1AD10 1029



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

La loi Archives n° 79-18 fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

L'ensemble des documents composant le versement est librement communicable.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-41	Procès-verbaux du conseil d'administration	1941-1992
42-65	Budgets et documents préparatoires	1984-1992
66-72	Bilans	1986-1992

1324 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
1-41	Procès-verbaux du conseil d'administration	1941-1992	I
1	Du 8 juillet 1941 au 10 juillet 1946.	1941-1946	
2	Du 6 juillet 1946 au 5 décembre 1949.	1946-1949	
3	Du 5 décembre 1949 au 9 décembre 1952.	1949-1952	
4	Du 9 décembre 1952 au 10mars 1955.	1952-1955	
5	Du 10 mars 1955 au 26 janvier 1956.	1955-1956	
6	Du 26 janvier 1956 au 22 décembre 1956.	1956	
7	Année 1955.	1955	
8	Année 1956.	1956	
9	Année 1957.	1957	
10	Année 1958.	1958	
11	Année 1959.	1959	
12	Année 1960.	1960	
13	Année 1961.	1961	
14	Années 1962, 1963, 1964.	1962-1964	
15	Années 1965, 1966.	1965-1966	
16	Année 1967.	1967	
17	Année 1968.	1968	
18	Année 1969.	1969	
19	Année 1970.	1970	
20	Année 1971.	1971	
21	Année 1972.	1972	
22	Année 1973.	1973	
23	Année 1974.	1974	
24	Année 1975.	1975	
25	Année 1976.	1976	
26	Année 1977.	1977	
27	Année 1978.	1978	
28	Année 1979.	1979	
29	Année 1980.	1980	
30	Année 1981.	1981	
31	Année 1982.	1982	
32	Année 1983.	1983	
33	Année 1984.	1984	
34	Année 1985.	1985	
35	Année 1986.	1986	
36	Année 1987.	1987	
37	Année 1988.	1988	
38	Année 1989.	1989	
39	Année 1990.	1990	
40	Année 1991.	1991	
41	Année 1992.	1992	

1324 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
42-65	Budgets et documents préparatoires.	1984-1992	I
42	Année 1984 : budget de gestion administrative.	1984	
43	Année 1984 : budget d'action sociale.	1984	
44	Année 1985 : budget de gestion administrative.	1985	
45	Année 1985 : budget d'action sociale.	1985	
46	Année 1986 : budget de gestion administrative.	1986	
47	Année 1986 : budget d'action sociale.	1986	
48	Année 1987 : budget de gestion administrative.	1987	
49	Année 1987 : budget d'action sociale.	1987	
50	Année 1987 : idem, avec rectificatifs.	1987	
51	Année 1988 : budget de gestion administrative.	1988	
52	Année 1988 : idem, avec rectificatifs.	1988	
53	Année 1988 : budget d'action sociale.	1988	
54	Année 1988 : idem ; documents définitifs.	1988	
55	Année 1989 : budget de gestion administrative.	1989	
56	Année 1989 : idem, avec rectificatifs.	1989	
57	Année 1989 : budget d'action sociale.	1989	
58	Année 1989 : idem ; documents définitifs.	1989	
59	Année 1990 : budget de gestion administrative, 1 ^{ère} partie.	1990	
60	Année 1990 : idem ; 2 ^e partie.	1990	
61	Année 1990 : budget d'action sociale.	1990	
62	Année 1991 : budget de gestion administrative.	1991	
63	Année 1991 : budget d'action sociale.	1991	
64	Année 1992 : budget de gestion administrative.	1992	
65	Année 1992 : budget d'action sociale.	1992	
66-72	Bilans.	1986-1992	I
66	Année 1986.	1986	
67	Année 1987.	1987	
68	Année 1988.	1988	
69	Année 1989.	1989	
70	Année 1990.	1990	
71	Année 1991.	1991	
72	Année 1992.	1992	